

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize février à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

6 février 2023

Affichée le :

6 février 2023

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
M. François JACQUOT, Mme Christelle MOUGIN, M. Patrick BERRET, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Esther PETIT, M. Antoine PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Christian LABARUSSIAS, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODZIEJ donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN

Absent non excusé :

M. Charles ALBER

Secrétaire de séance : M. Bertrand LOUVET

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 15 février 2023**

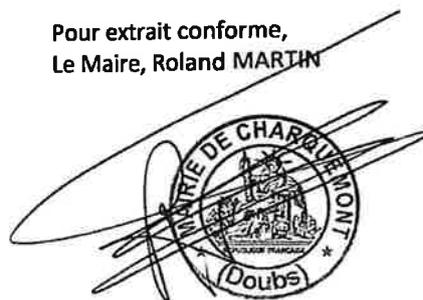
Publiée le 15 février 2023

DELIBERATION N° 2023.09

Convention d'exploitation de ruches sur le domaine communal et de mise à disposition de terrain communal à l'association « le Rucher pédagogique des Erauges »

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, avec l'association « Le Rucher pédagogique des Erauges » dans le cadre de la mise à disposition pour cette activité, de 2 350 m² sur un terrain communal sis « Aux Erauges » cadastré section AR n°50.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20230213-2023_096-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le treize février à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

6 février 2023

Affichée le :

6 février 2023

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Ayant donné pouvoir : 2

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,
M. François JACQUOT, Mme Christelle MOUGIN, M. Patrick BERRET, M. Philippe LOUVET, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Esther PETIT, M. Antoine PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, M. Christian LABARUSSIAS, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Béatrice KOLODZIEJ donne pouvoir à Mme Bernadette DELAVELLE, Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN

Absent non excusé :

M. Charles ALBER

Secrétaire de séance : M. Bertrand LOUVET

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 15 février 2023**

Publiée le 15 février 2023

**DELIBERATION N° 2023.10
Débat d'orientations budgétaires 2023**

Monsieur le maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) est imposé aux départements depuis 1982, et depuis la loi du 6 février 1992 aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget par l'assemblée.

Même s'il n'est pas obligatoire pour la commune de Charquemont, le DOB est considéré comme un préalable au débat budgétaire annuel.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante. Il permet notamment d'évaluer les recettes et dépenses de la collectivité, de déterminer l'équilibre financier, le niveau d'endettement et de programmer les futurs investissements.

Cette question ne demandant pas de vote, il est demandé simplement à l'assemblée de bien vouloir constater l'organisation de ce débat.

Cet exposé entendu, le conseil municipal engage le débat d'orientations budgétaires de l'année 2023 pour les budgets principal et bois de la collectivité avec à l'appui différents documents budgétaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE
Le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com